

Bruxelles, le 13 mars 2009

La Commission préconise de doubler le financement de la recherche et de l'innovation dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

La Commission européenne a proposé aujourd'hui une nouvelle stratégie qui vise à placer l'Europe au premier rang mondial dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). Aujourd'hui, l'Europe détient 34 % du marché mondial des TIC, et la valeur de cette part s'accroît de 4 % par an. Cependant, en raison de la fragmentation du marché et des efforts de recherche, la valeur ajoutée produite par le secteur des TIC de l'UE ne représente que 23 % du total. De ce fait, l'Europe a pris du retard sur ses concurrents au niveau mondial dans la recherche sur les TIC ainsi que dans la production de produits et services innovants fondés sur ces technologies. La stratégie proposée invite les États membres et les entreprises du secteur à mettre leurs ressources en commun et à intensifier leur collaboration dans les domaines de la recherche et de l'innovation liées aux TIC. La stratégie présente également des projets d'innovation TIC emblématiques qui déboucheront sur des infrastructures de services modernes dans des secteurs tels que les soins de santé et l'efficacité énergétique.

«Les TIC vont, pendant plusieurs décennies, être à la base de la compétitivité de notre économie, de l'efficacité de nos services publics et de notre qualité de vie. L'Europe représente la plus grande part du marché mondial des TIC. Nos résultats économiques et nos emplois dépendent de ces technologies. Notre rôle est de veiller à ce que l'Europe soit bien armée pour exploiter le potentiel de technologies telles que l'internet ou la téléphonie mobile. Cela signifie qu'il faut adopter des mesures concrètes qui permettront à l'Europe de prendre la tête du peloton, de susciter des progrès dans le secteur des TIC et d'en bénéficier», a indiqué Madame Viviane Reding, membre de la Commission chargée de la société de l'information et des médias. «C'est la raison pour laquelle la Commission propose des mesures qui permettront d'exploiter les possibilités qu'offrent désormais l'internet du futur, les services fondés sur le web et la nanoélectronique. Ils ont en effet une importance capitale pour la reprise économique. Si l'Europe veut se montrer ambitieuse et prendre l'initiative dans ce domaine, nous devons doubler les investissements publics et privés dans la recherche sur les TIC d'ici à 2020.

Dans l'Union européenne, le secteur des TIC représente 12 millions d'emplois et 6 % du PIB. Il joue un rôle moteur pour l'innovation et la compétitivité dans tous les compartiments de l'économie. Cependant, il existe un écart considérable entre ce que l'Europe produit et ce qu'elle consomme dans ce domaine à haute intensité cognitive.

En effet, les investissements réalisés par l'Union européenne pour renforcer sa capacité de recherche et développer et commercialiser des TIC innovantes sont non seulement plus faibles que ceux de ses concurrents, mais aussi très fragmentés. Les investissements publics et privés dans la recherche sur les TIC en Europe représentent moins de la moitié des sommes engagées aux États-Unis, qui attirent également cinq fois plus de capital-risque que l'UE.

La nouvelle stratégie en matière de recherche et d'innovation dans les TIC présentée par la Commission aujourd'hui propose de mobiliser des ressources pour agir sur les trois axes interdépendants suivants:

- **Au cours de la prochaine décennie, l'Europe devra doubler ses investissements dans la recherche et l'innovation sur les TIC.** La Commission portera le financement annuel disponible au titre du volet TIC de son [programme de recherche](#) de 1,1 milliard d'euros en 2010 à 1,7 milliard d'euros en 2013. Les États membres devraient, au niveau national, appliquer une augmentation budgétaire comparable en ayant recours à des réaffectations ou à de nouvelles sources de financement, parmi lesquelles les [achats publics avant commercialisation](#) et les fonds de la politique de cohésion.
- **L'Europe devrait abriter davantage de pôles d'excellence de classe mondiale dans le secteur des TIC.** L'Europe doit rendre les carrières dans la recherche sur les TIC plus attrayantes pour combler l'écart de compétences actuel. Il faut que les États membres mettent des stratégies en commun et qu'ils coordonnent mieux les ressources pour garantir l'existence d'activités de recherche et d'innovation de pointe, qui se déroulent dans des installations de premier ordre et portent sur des technologies telles que les systèmes électroniques et logiciels enfouis pour des véhicules propres et sûrs, c'est-à-dire des domaines dont l'incidence socio-économique sur l'innovation est considérable.
- **Il faut mettre en place des conditions propices à l'évolution du marché et à l'apparition de nouveaux partenariats public-privé** pour le développement de solutions fondées sur les TIC compatibles aussi bien avec les exigences de la concurrence qu'avec celles de l'innovation. La recherche et l'innovation dans les TIC devraient être intégrées dans des politiques de l'UE telles que celles de la santé, de l'énergie et des transports et la collaboration entre utilisateurs et producteurs devrait être renforcée. Un ensemble de projets paneuropéens illustrera des solutions innovantes fondées sur les TIC pour la modernisation des services publics. Il pourra s'agir, par exemple, d'applications de TIC destinées à gérer des maladies chroniques et d'une infrastructure électronique paneuropéenne de gestion d'identité.

Contexte:

La communication présentée aujourd'hui fait partie des préparatifs d'un plan européen pour l'innovation et la recherche conforme aux recommandations du Conseil européen de décembre 2008. Elle s'inscrit également dans le cadre des suites données par la Commission aux recommandations formulées par le groupe Aho dans son évaluation des travaux de R&D en matière de TIC réalisés au titre du [programme-cadre de recherche](#) (IP/08/1288, MEMO/08/430).

La stratégie proposée repose sur plusieurs initiatives et actions existantes, notamment le cadre politique des TIC (i2010), la stratégie d'innovation élargie de l'UE et les initiatives lancées dans le cadre de l'Espace européen de la recherche liées aux TIC.

Elle fait suite à une consultation publique lancée en septembre 2008 sur une stratégie européenne de recherche et d'innovation pour les TIC ([IP/08/1287](#))

Le texte intégral de la communication est disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/information_society/tl/research/documents/ict-rdi-strategy.pdf

Le document de travail des services de la Commission est disponible à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/information_society/tl/research/documents/ict-rdi-strategy-staffwd.pdf